

1715^e séance

Jeudi 16 octobre 1975, à 10 h 45.

Président : M. Christopher R. THOMAS (Trinité-et-Tobago).

A/C.5/SR.1715

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets : rapport du Groupe de travail du mécanisme pour les programmes et budgets de l'Organisation des Nations Unies (suite) [pour les documents antérieurs, voir la 1700^e séance; A/C.5/L.1227/Rev.1, A/C.5/L.1228]

1. M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne), parlant du projet de texte (A/C.5/L.1227/Rev.1) dont la Commission est saisie, indique que les auteurs ont examiné l'amendement présenté par l'Algérie (A/C.5/L.1228) et les suggestions faites à la séance précédente par le représentant de la Belgique et le Contrôleur, et qu'ils sont parvenus aux conclusions suivantes : bien que les raisons avancées par le Contrôleur pour inclure 1977 dans le prochain plan à moyen terme soient judicieuses, les auteurs préfèrent s'en tenir à l'idée d'un plan quadriennal. En conséquence, ils ont décidé d'insérer au paragraphe 3, après les mots "pour la période 1978-1981", les mots "y compris un plan révisé pour 1977,". Pour tenir compte de la suggestion du représentant de la Belgique concernant le paragraphe 7, les auteurs sont convenus d'insérer, après le mot "prendre", les mots "à sa prochaine session d'organisation". Toutefois, les auteurs préfèrent ne pas donner suite à la suggestion du représentant de la Belgique concernant le paragraphe 6, car toutes les délégations n'accepteraient peut-être pas que l'on mentionne expressément trois recommandations. Pour la même raison, les auteurs n'ont pu accepter le nouveau paragraphe proposé par la délégation algérienne (A/C.5/L.1228) qui est quelque peu controversable.

2. M. GARRIDO (Philippines) appuie le texte révisé du paragraphe 3 et le texte du projet dans son ensemble. Il estime que les vues exprimées par le représentant de la Belgique concernant les recommandations du Groupe de travail du mécanisme pour les programmes et les budgets de l'Organisation des Nations Unies peuvent être déterminées à la lecture du compte rendu analytique.

3. M. STOFOROPOULOS (Grèce) prie les auteurs du projet de texte de lui donner des précisions sur deux points. Premièrement, la délégation grecque se demande pourquoi le rapport du Groupe de travail (A/10117) n'est pas mentionné au paragraphe 1 du projet avec les autres documents cités; cette omission semble particulièrement étrange du fait que le paragraphe 2 est également fondé sur la recommandation 1 du Groupe de travail – qui figure au paragraphe 77 du rapport – tendant à ce que le plan à moyen terme soit examiné, une année, et le budget-programme biennal, l'autre année. Deuxièmement, la délégation grecque estime qu'il aurait été opportun de prier le Conseil économique et social, au paragraphe 7 du projet, de faire rapport sur les recommandations du Groupe de travail

autres que celles qui tendent à renforcer le CPC et à améliorer le déroulement de ses travaux, non pas directement à l'Assemblée générale mais à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

4. M. HENČIĆ (Yougoslavie) indique que sa délégation est favorable à la façon de procéder proposée dans le projet de texte en ce qui concerne le rapport et les recommandations du Groupe de travail. Cette procédure est appropriée, car on ne pourra pas vérifier complètement la valeur pratique des suggestions et propositions du Groupe de travail avant que le Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies ait présenté ses conclusions. La mise en oeuvre du système intégré de planification, de programmation, de budgétisation et d'évaluation exige un examen approfondi du mandat, du rôle et de la composition des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de l'élaboration, de l'examen et de l'approbation des programmes et des budgets. La délégation yougoslave approuve donc la proposition de l'Algérie (A/C.5/L.1228) tendant à attirer l'attention du Comité spécial sur le rôle que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est appelé à jouer et sur les mesures qu'il faudrait envisager pour élargir son mandat et sa composition. L'inclusion dans le projet de texte du paragraphe proposé ne pourrait qu'aider le Comité spécial dans ses travaux.

5. M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne), répondant aux observations du représentant de la Grèce, fait observer que l'idée de faire alterner l'examen du plan à moyen terme et celui du budget-programme n'a pas seulement été suggérée dans le rapport du Groupe de travail, mais aussi dans le plan à moyen terme pour la période 1976-1979 présenté par le Secrétaire général (A/10006/Add.1) et dans le rapport du Corps commun d'inspection (voir A/9646). Pour ce qui est des dates auxquelles les rapports seront présentés, M. Schmidt rappelle que les travaux du Comité spécial et ceux du Conseil économique et social se chevaucheront probablement durant l'été 1976 et qu'en outre il est difficile d'avoir une idée nette de l'ordre dans lequel les divers organes intéressés présenteront leur rapport.

6. M. PIRSON (Belgique) remercie les auteurs d'avoir pris en considération les suggestions qu'il a faites au sujet du paragraphe 7.

7. Pour ce qui est du paragraphe 6, il n'insistera pas pour que les recommandations 1, 2 et 3 du Groupe de travail soient mentionnées expressément, puisque cette proposition semble susciter des difficultés aux auteurs. Toutefois, la délégation belge voudrait proposer un amendement

mineur au libellé du paragraphe 6, qui est actuellement trop faible. Le texte modifié serait ainsi conçu :

“6. *Accueille avec satisfaction* le rapport et les recommandations du Groupe de travail du mécanisme pour les programmes et budgets de l'Organisation des Nations Unies (A/10117)”.

Si les auteurs ne peuvent accepter cette modification, M. Pirson la présentera sous forme d'amendement officiel.

8. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation approuve le principe du projet de texte à l'étude mais ne peut prendre de position définitive à cet égard avant que le texte révisé et tous les amendements soient publiés par écrit.

9. M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne) fait observer que les auteurs ont besoin de temps pour examiner l'amendement présenté par le représentant de la Belgique.

10. M. STOFOROPOULOS (Grèce) dit que les réponses données par le représentant de la République fédérale d'Allemagne aux questions qu'ils avait posées sur le paragraphe 7 ne sont pas entièrement satisfaisantes. Il ne comprend toujours pas pourquoi il n'est pas fait mention du rapport du Groupe de travail au paragraphe 1. Pour ce qui est du paragraphe 7, il rappelle aux membres de la Commission que l'Assemblée générale, par sa résolution 3362 (S-VII), a prié le Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies de présenter son rapport à l'Assemblée lors de sa trente et unième session.

11. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) appuie les observations du représentant de l'Union soviétique et suggère de remettre le vote sur le projet de texte et sur les amendements au lundi ou au mardi de la semaine suivante. Ainsi, les délégations auront le temps de tenir des consultations et d'adopter une position.

12. M. MAJOLI (Italie) estime, comme le représentant de l'Algérie, qu'il n'est pas possible de prendre une décision à la séance en cours et que les auteurs ont besoin de temps pour examiner les amendements proposés. Il est difficile de concilier l'amendement présenté oralement par la délégation belge avec le paragraphe 7; si l'Assemblée générale “accueillait avec satisfaction” le rapport du Groupe de travail, elle préjugerait les conclusions du Conseil économique et social.

13. Le PRESIDENT dit qu'il considérera, s'il n'y a pas d'objections, que la Commission souhaite remettre au lundi ou au mardi de la semaine suivante le vote sur le projet de texte (A/C.5/L.1227/Rev.1) et sur tout amendement à ce texte.

Il en est ainsi décidé.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et plan à moyen terme pour la période 1976-1979

(suite*) [pour les documents antérieurs, voir la 1705^e séance; A/10008/Add.2 et 3, A/C.5/1688, A/C.5/L.1226, A/C.5/L.1229 à 1231]

Examen en première lecture des chapitres du budget-programme (suite*)

CHAPITRE 22. — ADMINISTRATION, GESTION ET SERVICES GENERAUX (suite*) [A/10006, A/10008 ET CORR.1 ET 2]

14. M. NORBURY (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a la plus grande considération pour la manière exceptionnelle dont le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, M. Davidson, et son service s'acquittent de leurs fonctions. Toutefois, elle examine le chapitre 22 avec une attention toute particulière, en partie parce qu'elle attend de l'administration centrale qu'elle fixe des normes élevées d'efficacité et d'économie. Le fait que le montant de 4 800 000 dollars imputable à la croissance du programme, composée de petites augmentations dans presque tous les services inscrits à ce chapitre, n'ait pas été entièrement justifié est surtout ce qui inquiète la délégation des Etats-Unis. Elle se demande si les services en question n'auraient pu faire preuve de plus de modération ou compenser le coût des nouvelles activités entraînant de nouvelles dépenses par une réduction des dépenses à faire pour des questions moins prioritaires. Elle estime, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'indique dans son rapport (A/10008 et Corr.1 et 2), qu'il aurait fallu motiver davantage les demandes de nouveaux postes et invite le Secrétaire général à donner à l'avenir de plus amples renseignements sur cette question.

15. En ce qui concerne les diverses rubriques du chapitre, M. Norbury demande si le crédit d'environ 3 600 000 dollars demandé pour les services de conférence en langue arabe pour 1977 concerne uniquement les dépenses financées jusqu'à présent au moyen du fonds d'affectation spéciale pour le personnel linguistique de langue arabe ou s'il comprend d'autres montants destinés à rendre permanents les services linguistiques en arabe.

16. M. Norbury réaffirme la position du Gouvernement des Etats-Unis selon laquelle les activités d'assistance technique ne devraient pas être inscrites au budget ordinaire mais financées au moyen de contributions volontaires.

17. En ce qui concerne le Service de vérification intérieure des comptes, il faut remarquer que, si l'on demande des ressources supplémentaires pour renforcer le service de Genève, on n'a pas réduit d'autant les besoins du service de New York. En outre, on ne comprend pas très bien pourquoi le Secrétaire général demande du personnel temporaire pour remplacer des secrétaires en congé de maternité ou autres congés à Genève, au lieu de faire faire le travail par d'autres fonctionnaires en poste.

18. Quant au Centre international de calcul, ne serait-il pas plus efficace et plus économique de confier en sous-traitance les services spéciaux au lieu d'employer du personnel temporaire supplémentaire, qui risque de se transformer en personnel permanent. M. Norbury voudrait aussi avoir des

* Reprise des débats de la 1713^e séance.

explications sur le crédit demandé pour la location de dispositifs commutateurs automatiques pour Genève et New York et la transformation du circuit télex New York-Genève en un circuit permettant les liaisons télex et téléphoniques.

19. En ce qui concerne les dépenses prévues pour le Bureau des services généraux, on pourrait réduire les crédits demandés pour la location de locaux à usage de bureaux en tenant compte des postes que le Comité consultatif recommande de ne pas créer.

20. Enfin, la délégation des Etats-Unis n'est pas certaine que les augmentations prévues pour le recrutement de personnel et la location de matériel de traitement électronique de l'information pour les Services administratifs et financiers de l'Office des Nations Unies à Genève (A/10006, par. 22.130) soient essentielles, d'autant que le Comité consultatif a estimé que les augmentations en question n'étaient pas justifiées et que l'ONU devrait avoir un système de dialogue avec le Centre international de calcul. Il ne semble pas non plus nécessaire de demander du personnel temporaire pour coder les données en vue de leur traitement sur ordinateur et de demander aussi de nouveaux postes permanents. La délégation des Etats-Unis aimerait recevoir des éclaircissements sur ces points pour pouvoir prendre position sur le chapitre 22.

21. M. HARDING (Sierra Leone), rappelant que les contributions des Etats Membres doivent être approuvées par les parlements des divers pays, dit qu'il n'est possible de justifier les augmentations que si elles correspondent de manière réaliste aux besoins et aux possibilités des Etats et si l'on donne à l'appui des explications concrètes et des chiffres effectifs. La délégation sierra-léonienne estime, comme le Comité consultatif, que les explications données pour justifier certaines augmentations sont trop vagues, mais elle aurait souhaité que le Comité consultatif recommande des réductions plus radicales, étant donné la situation financière internationale. A un moment, en particulier, où le revenu moyen réel de la plupart des pays en développement s'effrite, leurs contributions ne doivent pas servir uniquement au maintien de la paix mais aider également à améliorer le niveau de vie de tous les peuples.

22. La délégation sierra-léonienne estime, comme le Comité consultatif, qu'il faut examiner avec plus de circonspection les demandes présentées par le Secrétaire général, afin de déterminer quelles activités en cours pourraient être remplacées par des activités plus importantes, et quels autres moyens permettraient d'atteindre les objectifs fixés. C'est ainsi que, au lieu d'augmenter le personnel du Secrétariat, il faudrait mieux utiliser les effectifs actuels et ramener à 590 les 826 postes demandés, et répartir ces postes de manière à assurer une meilleure représentation géographique des pays en développement sous-représentés. Le Secrétaire général devrait fournir des renseignements sur le nombre de fonctionnaires ressortissants de ces pays qui sont actuellement en poste au Secrétariat.

23. L'expression "croissance des programmes" n'est pas synonyme d'une augmentation de l'exécution effective des programmes. La méthode appliquée par le Secrétaire général pour calculer la croissance des programmes et la

croissance réelle est contestable. Rien n'indique, par exemple, comment on est parvenu au chiffre de 12 000 dollars, représentant l'élément "croissance des programmes" qui est inclus dans le crédit de 51 000 dollars demandé pour des services de consultants au Bureau des services financiers du Siège; la délégation sierra-léonienne approuve la recommandation du Comité consultatif tendant à ramener de 51 000 à 12 000 dollars le crédit demandé pour les services de consultants (voir A/10008 et Corr.1 et 2, par. 22.44 et 22.45).

24. En ce qui concerne le crédit demandé pour la location et l'entretien des locaux, dont il est question au paragraphe 22.96 du rapport du Comité consultatif, le Secrétaire général ferait peut-être mieux d'envisager l'achat d'immeubles supplémentaires pour réduire les charges que représente l'augmentation des loyers. M. Harding approuve donc la recommandation que présente le Comité consultatif au paragraphe 22.99 de son rapport et est disposé à approuver l'ensemble des crédits demandés au chapitre 22, sous réserve des recommandations du Comité consultatif.

25. M. HOLMES (Royaume-Uni) dit que sa délégation s'inquiète beaucoup de l'importance de l'augmentation de dépenses (26,4 p. 100) prévue au chapitre 22 pour 1976-1977 par rapport à l'augmentation de l'ensemble du projet de budget (21,6 p. 100). Il est regrettable qu'un chapitre consacré aux seuls services administratifs, qui, bien qu'indispensables, n'ont qu'une importance secondaire par rapport aux programmes plus directement liés aux objectifs fondamentaux de l'Organisation, accuse une augmentation supérieure à la moyenne. Malgré son inquiétude, la délégation britannique se bornera à approuver d'une manière générale les recommandations et observations du Comité consultatif.

26. Elle s'inquiète tout particulièrement d'un aspect des crédits demandés au chapitre 22 sur lequel elle serait heureuse de recevoir de plus amples renseignements. Le Comité consultatif, dans son rapport, fait observer à plusieurs reprises dans son analyse relative au chapitre 22 qu'on ne sait pas si l'Organisation est remboursée intégralement et équitablement du coût des services qu'elle fournit à d'autres organisations ou pour des activités financées au moyen de fonds extra-budgétaires. A cet égard, la délégation britannique a noté le projet de décision présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/C.5/L.1230) et espère être en mesure de l'appuyer. Le Comité consultatif a signalé des cas de remboursement insuffisant en ce qui concerne le Service de vérification intérieure des comptes (A/10008 et Corr.1 et 2, par. 22.24), le Centre de calcul de New York (*ibid.*, par. 22.34), le Service médical de l'ONU (*ibid.*, par. 22.54), le Service des communications, des archives et des dossiers (*ibid.*, par. 22.82), le financement de postes du Service de sécurité (*ibid.*, par. 22.89) et le Service des achats et des transports (*ibid.*, par. 22.91); ces exemples semblent indiquer clairement que, dans un certain nombre de cas, le budget ordinaire de l'Organisation supporte une part disproportionnée des dépenses qui y sont inscrites pour des services qui sont également utilisés par d'autres organisations. La délégation britannique estime que ces dépenses devraient être partagées équitablement entre les utilisateurs des divers services et approuve donc sans réserve les observations du Comité consultatif. Elle aimerait que le Secrétariat lui donne

l'assurance qu'il prend ou a pris des mesures pour régler ce problème.

27. M. DACHKEVITCH (République socialiste soviétique d'Ukraine) ne peut appuyer les augmentations de dépenses prévues par le Secrétaire général au chapitre 22. Les crédits demandés dépassent le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1974-1975 et accusent un taux d'augmentation supérieur à celui de l'ensemble du budget. Le crédit de plus de 59 millions de dollars demandé pour le Bureau des services généraux pour le prochain exercice biennal est un des chiffres les plus choquants. La délégation ukrainienne ne pense pas que le Secrétariat s'emploie assez énergiquement à restreindre l'augmentation des dépenses et n'est pas convaincue par les justifications fournies à l'appui des demandes du Secrétaire général. Les crédits demandés pour la création de nouveaux postes pourraient être utilisés plus efficacement à d'autres fins, et la réduction globale d'environ 2 millions de dollars recommandée par le Comité consultatif n'est pas suffisante. La délégation ukrainienne ne peut pas appuyer les crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 22 et votera contre ces crédits.

28. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) dit que les dépenses prévues au chapitre 22 méritent d'être examinées de très près, car les services visés constituent l'armature même de l'Organisation. Malheureusement, les dépenses sont souvent engagées non parce qu'elles sont nécessaires mais par habitude et sans qu'on cherche à évaluer leur effet sur l'ensemble du budget. M. Bouayad-Agha souhaiterait que le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion lui donne quelques explications, par exemple sur le grand nombre de postes demandés pour l'exploitation du système informatique de l'Organisation malgré la capacité technique considérable de ce système, des détails plus précis sur les services qui l'utilisent, et une justification plus convaincante de la nécessité d'engager plus de consultants.

29. La délégation algérienne s'inquiète aussi du coût de la location et de l'entretien des locaux. La plupart des pays du tiers monde n'ont accepté qu'avec répugnance la conclusion par l'ONU d'un bail de 10 ans avec la United Nations Development Corporation et la participation de l'ONU aux dépenses connexes. Si, comme le Comité consultatif l'indique au paragraphe 22.98 de son rapport, le bail des locaux loués qui coûtent le plus cher n'expire qu'en 1979, il semble que l'ONU risque d'avoir à payer en même temps le loyer de locaux actuellement occupés et celui de locaux situés dans le nouveau bâtiment.

30. La délégation algérienne approuve la réduction de quelque 2 millions de dollars recommandée par le Comité consultatif au chapitre 22.

31. M. BARRAGÁN MATA (Mexique) souligne qu'on ne peut apprécier convenablement la forte augmentation des crédits demandés au chapitre 22 sans une évaluation des résultats des dépenses approuvées pour l'exercice biennal précédent et une justification détaillée des nouvelles dépenses. Il est impossible, par exemple, de juger d'après le tableau qui suit le paragraphe 22.31 du rapport du Comité consultatif si le nombre d'heures-machine utilisées par les divers services sont bien utilisées sans connaître la capacité technique du système d'information. La délégation mexicaine appuie donc la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 22.34.

32. M. MOLTENI (Argentine) dit que sa délégation a voté en faveur de la conclusion d'un bail de 10 ans avec la United Nations Development Corporation pour la location de locaux dans le nouveau bâtiment parce qu'elle jugeait nécessaire de centraliser les services du Secrétariat à proximité des bâtiments du Siège. Elle partage l'inquiétude exprimée par le représentant de l'Algérie, qui craint que, tout en disposant de nouveaux locaux, l'Organisation ne doive continuer à payer jusqu'en 1979 non seulement des loyers mais des frais d'entretien pour des locaux dont elle n'aura probablement plus besoin. M. Molteni souhaiterait que le Secrétariat lui explique ce qu'il en coûterait de rompre ce long bail ou quels arrangements pourraient être pris pour libérer l'ONU de l'obligation onéreuse qu'elle a prise.

33. M. PONCE (Pérou) s'inquiète, lui aussi, de la forte augmentation des crédits demandés au chapitre 22, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 1974-1975. Les observations et recommandations du Comité consultatif sont satisfaisantes, mais M. Ponce espère que des détails supplémentaires seront donnés à la Commission pour qu'elle puisse décider des nouveaux ajustements à apporter aux dépenses prévues à ce chapitre.

34. M. RAMAMONJISOA (Madagascar) reconnaît l'importance particulière des dépenses prévues au chapitre 22, car elles conditionnent le fonctionnement de l'Organisation, mais estime que ces dépenses pourraient être présentées sous une forme plus concise, sans que l'on sacrifie pour autant les données essentielles. Il partage l'inquiétude générale suscitée par le taux élevé d'augmentation des crédits demandés, le grand nombre de postes supplémentaires demandés, la disparité des taux de change utilisés pour calculer les prévisions et le montant beaucoup trop élevé du crédit demandé pour couvrir le coût de la participation de l'ONU aux activités administratives financées en commun — soit 128,8 p. 100 de plus que le montant révisé du crédit ouvert pour 1974-1975, tel qu'il est ajusté.

35. En ce qui concerne le Corps commun d'inspection, le Bureau d'études du CCQA et la Commission de la fonction publique internationale, la part du coût des activités administratives financées en commun qui est à la charge des institutions spécialisées devrait être calculée et déduite des prévisions de dépenses du budget de l'ONU pour être portée en recettes aux chapitres des recettes. Il en est de même pour les prestations du Service médical. En outre, pour évaluer les besoins, le Secrétaire général ne devrait pas faire d'hypothèses alors qu'il est impossible d'évaluer même l'avenir probable, comme c'est le cas pour la question des pensions des inspecteurs. Il faut stabiliser ces dépenses dans le budget au montant requis pour le maintien des services tant que l'Assemblée générale ne s'est pas prononcée. Cette procédure devrait également être suivie pour tous les services administratifs ou organes qui n'ont pas encore arrêté leur programme. De toute façon, la pratique des demandes de crédits révisés leur ménage un recours en cas de besoin réel.

36. La délégation malgache a constaté l'existence de chevauchements entre le Bureau des services généraux et le Service de l'information en ce qui concerne les communications. Il faut délimiter leurs tâches respectives, ainsi que

celles de la Commission de la fonction publique internationale et du Bureau des services du personnel, par souci d'économie. M. Ramamonjisoa déplore aussi ce que la délégation malgache considère comme une augmentation injustifiée des dépenses de la Division des services généraux de l'Office de Genève. L'utilisation croissante des techniques modernes de gestion à l'Organisation devrait entraîner des économies et non des augmentations aussi spectaculaires des dépenses. M. Ramamonjisoa souhaiterait que le Comité administratif de coordination formule des recommandations sur les budgets des organes subsidiaires de l'ONU, et il appuie d'une manière générale les recommandations du Comité consultatif.

37. Le **PRESIDENT** invite la Commission à achever l'examen de l'ensemble du chapitre 22 avant d'examiner séparément chacune de ses parties.

38. M. **DAVIDSON** (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) dit que, tout comme un arbre ne peut avoir de feuilles ni de branches s'il n'a un tronc et des racines, de même l'ONU ne peut avoir de programmes de fond sans le mécanisme d'appui que constituent pour elle le Département de l'administration et de la gestion et le Département des conférences. Les crédits demandés au chapitre 22 (Administration, gestion et services généraux) comprennent des montants considérables à allouer à des organes qui s'occupent de questions de fond et qui sont beaucoup plus connus. C'est ainsi que les crédits demandés pour l'Assemblée générale au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) s'élèvent à 7 500 000 dollars mais que le coût total effectif des activités de l'Assemblée est d'environ 55 millions de dollars, dont 47 500 000 dollars sont prévus au projet de budget pour d'autres départements, comme le Département de l'administration et de la gestion et le Département des conférences. En citant cet exemple, M. Davidson veut simplement donner une idée claire et complète de ce à quoi servent les crédits demandés au chapitre 22.

39. M. Davidson répondra aux observations générales qui ont été faites sur l'ensemble du chapitre 22, laissant à ses collègues de la Division du budget le soin de répondre aux questions plus détaillées qui ont été posées sur les diverses parties de ce chapitre.

40. Le représentant de la Turquie a posé une question sur la répartition entre les organismes des Nations Unies du coût des activités interinstitutions, comme celles du Corps commun d'inspection et du CCQA, organe subsidiaire du CAC. Le Comité consultatif, au paragraphe 22.9 de son rapport, a recommandé, à juste titre, la suppression du crédit de 100 000 dollars demandé au titre des dépenses communes de personnel du Corps commun, en attendant que l'Assemblée générale prenne une décision de principe quant à la participation des membres du Corps commun au régime des pensions. Dans la section V de sa résolution 3354 (XXIX), l'Assemblée générale a prié le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies d'examiner la possibilité d'inclure les membres du Corps commun parmi les personnes remplissant les conditions requises pour participer à la Caisse commune des pensions et a autorisé le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les autres membres du CAC, à rechercher d'autres arrangements éventuels en vue d'étendre

le droit à pension aux inspecteurs. En application de cette résolution, le Comité mixte soumettra un rapport à l'Assemblée à sa session en cours, et le CAC se réunira pour examiner les propositions du Secrétaire général et fera ensuite rapport au Comité consultatif et à la Cinquième Commission. En ce qui concerne le CCQA, le Comité consultatif, au paragraphe 22.18 de son rapport, a recommandé de supprimer le crédit de 141 000 dollars demandé pour couvrir la participation de l'ONU aux dépenses du CCQA, en attendant la présentation d'une demande de crédits révisée. Le CCQA est un organe technique d'experts qui conseille le CAC pour les questions de personnel et de gestion financière afin de permettre aux organismes des Nations Unies de continuer à appliquer leurs politiques, pratiques et procédures communes; le CCQA remplira aussi des fonctions techniques et consultatives auprès de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) lorsque celle-ci examinera la question prioritaire de la révision du régime des traitements. La demande de crédits révisée concernant le CCQA sera probablement d'un montant plus élevé que celui du crédit initialement demandé.

41. La question du programme de travail de la CFPI devrait être soulevée lorsque le président de cet organe en soumettra le premier rapport annuel à la Cinquième Commission. Le programme de travail du CCQA sera établi compte tenu du fait que la CFPI a été priée d'examiner comme question prioritaire en 1976 le régime des traitements des Nations Unies, qui est une question extrêmement complexe. Lors de la vingt-neuvième session, les crédits prévus pour la CFPI ont été considérablement réduits, et cette commission a commencé ses travaux avec un personnel limité, muté des diverses organisations, de sorte qu'elle a dû beaucoup compter sur les ressources des organisations; cela a beaucoup augmenté le volume de travail du CCQA, en particulier de son service chargé des questions de personnel, qui soumettra des études à la CFPI.

42. Répondant au représentant de l'Italie, qui a posé des questions sur les projets de budget distincts présentés dans le cadre du projet de budget de l'ONU, M. Davidson dit qu'il s'agit principalement du budget d'organes interinstitutions, comme le Corps commun d'inspection et le CCQA, dont les activités sont financées conjointement par les organismes des Nations Unies, et du budget de la Cour internationale de Justice, qui est un cas particulier. La Cour internationale de Justice est, en vertu de son statut, dans une situation légèrement différente: en vertu de l'article XV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les demandes de crédits de la Cour internationale de Justice sont établies par la Cour en consultation avec le Secrétaire général, et le Secrétaire général soumet ces demandes à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles. Le Secrétaire général n'a donc pas le pouvoir de modifier les demandes de crédits de la Cour. D'autres éléments inscrits au budget — par exemple le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés — ont aussi un statut particulier. Dans le cas du Corps commun d'inspection et du CCQA, le Secrétaire général soumet le montant estimatif des crédits calculés par les chefs de secrétariat des organisations et demande à l'Assemblée générale d'approuver non pas les dépenses totales, mais uniquement la part desdites dépenses qui est à la charge de l'ONU.

43. Répondant au représentant des Philippines, qui s'est enquis d'un rapport intérimaire du Service de gestion administrative, M. Davidson dit qu'en 1974 le Président du Comité consultatif avait fait une recommandation, que la Cinquième Commission avait acceptée, selon laquelle les rapports intérimaires du Service de gestion administrative seraient soumis d'abord au Comité consultatif, lequel déciderait ensuite si une partie quelconque du rapport méritait d'être soumise à la Cinquième Commission. Le rapport intérimaire pour l'année en cours a été soumis au Comité consultatif et examiné par lui.

44. Les représentants de l'Algérie et de l'Argentine ont posé des questions sur la location de locaux dans le bâtiment de la United Nations Development Corporation. M. Davidson leur donne l'assurance que l'ONU ne paye pas double loyer pour des locaux dans le nouveau bâtiment et pour des locaux dans les autres bâtiments où les baux n'ont pas encore expiré. Les arrangements pris avec la Corporation prévoient expressément que l'ONU ne paiera pas de loyer pour les locaux qui lui sont réservés dans le bâtiment de la Corporation avant que les baux conclus pour les locaux loués dans d'autres bâtiments aient expiré et que des services de l'ONU occupent effectivement des locaux dans le bâtiment de la Corporation. L'Organisation n'a pas l'intention de quitter les autres bâtiments où elle occupe des locaux avant que les baux aient expiré. Des négociations sur les baux actuels sont en cours.

45. Le représentant du Royaume-Uni s'est enquis du rapport entre le budget ordinaire de l'ONU et les activités qui ne sont pas inscrites au budget de l'Organisation mais sont financées dans une certaine mesure par des crédits ouverts audit budget. On s'inquiète de plus en plus de l'ampleur des services d'appui fournis par l'Organisation et financés par des crédits ouverts à son budget. Il ne faut pas oublier toutefois que les services en question sont fournis dans une certaine mesure sur la base de la réciprocité : l'ONU fournit des services d'appui au PNUD et compte de son côté sur le réseau mondial du PNUD pour exécuter pour elle des activités qui ne peuvent être considérées comme étant expressément la responsabilité du PNUD. Certaines résolutions de l'Assemblée générale, comme la résolution 57 (I) portant création du FISE, prévoient que l'ONU fournisse gratuitement du personnel et des services dans les limites de son budget.

46. M. LAVAU (Directeur de la Division du budget) répond à certaines des diverses questions qui ont été posées. Le représentant de la Turquie a demandé des précisions sur le taux de change de 2,55 francs suisses pour le dollar utilisé pour calculer les prévisions de dépenses du Corps commun d'inspection. Ces prévisions ont été établies par le CAC, sur la base du taux de change en vigueur au moment où il les a examinées, et le Secrétaire général les a simplement transmises à la Commission.

47. S'agissant des dépenses du Service médical de l'ONU au Siège et de leur répartition entre les utilisateurs, le Secrétaire général a été prié de passer en revue les services fournis à l'ONU et à des organisations et programmes extra-budgétaires et de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente et unième session; le Comité consultatif a formulé des observations analogues concernant le Bureau des services généraux pour les communications, les services

de la sécurité et les achats et transports (voir A/10008 et Corr.1 et 2, par. 22.82, 22.89, 22.91).

48. Il a été suggéré d'encourager les Etats Membres où le Secrétariat organise des examens de recrutement à prendre à leur charge, en totalité ou en partie, le coût desdits examens. A ce jour, trois examens ont eu lieu : en Italie, au Japon et en République fédérale d'Allemagne; la plupart des dépenses ont été payées par les gouvernements hôtes, l'ONU ayant seulement eu à verser des indemnités journalières minimes aux présidents des jurys d'examen et aux fonctionnaires membres des jurys : les chiffres correspondants ont été estimés provisoirement à 10 400 dollars dans le cas de l'Italie, 3 128 dollars dans le cas du Japon, et 16 275 dollars dans le cas de la République fédérale d'Allemagne. Du point de vue du coût-utilité, les dépenses qu'occasionnent à l'ONU les concours de recrutement supportent avantageusement la comparaison avec celles qu'entraînent les missions de recrutement, qui sont aussi organisées avec l'appui financier des gouvernements hôtes.

49. Le représentant des Philippines a demandé des précisions sur l'augmentation des frais de voyage aux chapitres 22A et 22C. Au chapitre 22A, l'augmentation ne concerne que le Corps commun d'inspection, et le chiffre de 160 000 dollars tient compte également des modifications du taux de change et de l'inflation. Au chapitre 22C, relatif au Service de vérification intérieure des comptes, l'augmentation est uniquement imputable au fait que l'on a jugé que, dans les principaux bureaux tels que les commissions régionales, les travaux de vérification devraient être confiés à deux vérificateurs au lieu d'un, de manière à être plus efficaces.

50. Répondant au représentant des Philippines concernant le Centre international de calcul de Genève, M. Lavau dit que le Centre compte adopter un budget fondé sur l'utilisation de ses installations, chaque organisation participante couvrant les dépenses correspondant à l'usage qu'elle fait desdites installations. Chaque organisation participante s'est engagée à fournir au Centre un appui minimum et s'est efforcée de prévoir ses besoins à venir. Outre les trois organisations fondatrices, à savoir l'ONU, l'OMS et le PNUD, sept autres ont commencé à participer aux activités du Centre et à l'appuyer. Le Comité de gestion du Centre, à sa réunion de septembre 1975, a examiné le mandat, l'organisation et les objectifs du Centre et affirmé qu'aucun changement n'était nécessaire. Il a appuyé des prévisions de dépenses d'un montant de 2 170 000 dollars pour 1976 et 2 330 000 dollars pour 1977, et un tableau d'effectifs comptant 10 postes d'administrateur et 26 postes d'agent des services généraux; la location de matériel et les fournitures devraient représenter un total de 1 140 000 dollars en 1976 et 1 160 000 dollars en 1977. L'ONU fait de plus en plus appel au Centre pour l'appui informatique aux activités de l'Office des Nations Unies à Genève en matière d'administration, de finances, de personnel et de budget; la CNUCED, la Division de statistique et d'autres services de Genève utilisent également ses installations. L'ONU en fait un usage croissant, mais le pourcentage de dépenses qui est à sa charge reste constant et a même légèrement diminué, l'utilisation par les institutions spécialisées augmentant à un rythme plus rapide. Le projet CORE (Fichier commun sur les activités de développement) se poursuit, avec principalement l'appui du PNUD, mais

également la participation de l'OIT et de l'OMS; on continue aussi d'évaluer de manière suivie les résultats de ce projet. La participation de l'ONU aux dépenses du Centre se trouve réduite du fait que, comme il ressort du paragraphe 22.129 du projet de budget-programme (A/10006), on a reconnu que certains programmes pourraient être exécutés plus efficacement par la Section des systèmes administratifs de Genève que par le Centre.

51. En ce qui concerne le crédit de 20 000 dollars qui avait été alloué au Bureau des services financiers pour l'exercice 1974-1975 aux fins de l'établissement d'un manuel de comptabilité, M. Lavau précise qu'un projet de manuel a été rédigé, avec l'aide de consultants de l'extérieur, et qu'il sera publié sous peu. Au cours de l'exercice 1976-1977, on compte élargir la portée de ce manuel, de manière qu'il traite également des opérations financées par des fonds extra-budgétaires, en particulier des opérations de l'ONU en tant qu'organisation chargée de l'exécution de programmes de développement.

52. Le crédit de 250 000 dollars qui avait été alloué au Bureau des services du personnel pour l'exercice biennal 1974-1975 pour recruter du personnel temporaire en vue de la mise en place d'un système de classement des emplois n'a été que partiellement utilisé. Un montant de 108 000 dollars n'a pas été dépensé, vu les difficultés auxquelles s'est heurté le Secrétariat pour recruter des experts qualifiés en matière de classement des emplois. Dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été recrutés, le personnel d'appui supplémentaire n'a pas non plus été engagé. Le Secrétariat est toutefois en train de recruter les experts nécessaires, et le projet devrait être mis en route au début de 1976.

53. Le représentant des Philippines a également demandé des renseignements sur les services qui seront transférés dans le bâtiment de l'United Nations Development Corporation et sur la part des dépenses d'entretien qui sera à la charge du PNUD. Abstraction faite des deux étages qui doivent être occupés par des missions permanentes auprès de l'Organisation, le Secrétariat - en particulier autant de personnel que possible du Département des affaires économiques et sociales - et le PNUD se partageront les locaux à usage de bureaux. L'ONU en occupera 60 p. 100 et le PNUD les 40 p. 100 restants, le coût de l'entretien et de la location étant réparti en conséquence.

54. Répondant au représentant de l'Italie, M. Lavau dit que les membres du Corps commun d'inspection reçoivent une rémunération comparable à celle des directeurs (D-2) et que leurs traitements sont estimés sur la base des besoins prévus à Genève pour les fonctionnaires de cette classe.

55. Les représentants de la Belgique et de l'Union soviétique se sont interrogés sur la croissance rapide du chapitre 22 par rapport à la croissance de l'ensemble du budget. Les raisons de cette croissance apparaîtront clairement lors de l'examen des différentes parties du chapitre 22.

56. M. Lavau dit qu'il répondra à une séance ultérieure aux autres questions qui ont été posées, notamment à celle du représentant de la Bulgarie concernant les impôts et taxes payés par l'Organisation sur ses achats.

La séance est levée à 13 h 15.

1716^e séance

Vendredi 17 octobre 1975, à 10 h 45.

Président : M. Christopher R. THOMAS (Trinité-et-Tobago).

A/C.5/SR.1716

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et plan à moyen terme pour la période 1976-1979 (*suite*) [pour les documents antérieurs, voir la 1705^e séance; A/10008/Add.2 et 3, A/C.5/1688, A/C.5/L.1226, A/C.5/L.1229 à 1232]

Examen en première lecture des chapitres du budget-programme (suite)

CHAPITRE 22. - ADMINISTRATION, GESTION ET SERVICES GÉNÉRAUX (*suite*) [A/10006, A/10008 ET CORR.1 ET 2]

1. M. LAVAU (Directeur de la Division du budget) répond à certaines des questions qui ont été posées à la séance précédente. Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé s'il serait possible de réduire le crédit demandé pour le traitement électronique des données à Genève, au

paragraphe 22.130 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 (A/10006). M. Lavau rappelle que, au paragraphe 22.61 de son rapport (A/10008 et Corr.1 et 2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé l'annulation pure et simple du crédit total de 121 000 dollars demandé par le Secrétaire général. Si cette recommandation est approuvée, l'Office des Nations Unies à Genève sera privé de tous moyens informatiques et devra revenir au traitement manuel des données, ce qui exigera une augmentation des effectifs. M. Lavau a été néanmoins rassuré d'entendre le Président du Comité consultatif dire à la 1709^e séance, en présentant le chapitre 22, que le traitement électronique des données devrait être maintenu jusqu'à ce que l'Assemblée générale ait examiné la question à sa trente et unième session, et il interprète cette déclaration comme autorisant le Secrétaire général à conserver le système tel quel, dans les limites des ressources disponibles, jusqu'à nouvel examen. Le représentant des États-Unis a également évoqué le fait que le Secrétaire général demande à la fois des postes supplé-